

Conseil d'administration du 5 Juin 2020

Le cinq Juin deux mille vingt, à 17 heures 30, les membres du conseil d'administration de l'association se sont réunis au domicile du Président, Jean-Jacques LE FLOCH

Sont présents : Jean- Jacques LE FLOCH, Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Yannick PUREN, Guy CARRE, Michel LE GUENNEC, Philippe THOMAS, Joseph LE FLOCH,

Madeleine FRANCOIS, absente, a donné pouvoir à Hubert FRANCOIS,

Sont absents et excusés: Agnès CROIZER, Daniel PERSON

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Jean-Jacques LE FLOCH présente à Vincent MESLET et à sa famille toute la sympathie des membres du conseil d'administration à l'occasion du décès de son père survenu subitement pendant la période de confinement due à la pandémie du Covid 19.

Jean-Jacques LE FLOCH, président, présente l'ordre du jour.

I. Inspection de l'orgue en vue de l'inscription de l'instrument sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

Jean-Jacques LE FLOCH rappelle que M. Thierry SEMENOUX, technicien-conseil pour les orgues auprès du Ministère de la culture a bien avancé dans son rapport destiné à la direction régionale des affaires culturelles. Il lui restait cependant à consacrer une journée à l'inspection des tuyaux en alliage et en bois pour achever son expertise. Il devrait venir à Plouhinec soit au cours de la semaine du 29 juin au 3 juillet, soit au cours de la semaine suivante, du 6 au 10 juillet. Il sera alors en mesure de remettre son rapport à la commune de PLOUHINEC.

Pour mémoire, la direction régionale des affaires culturelles n'attend plus que l'expertise de M. SEMENOUX afin que le Préfet de région prenne l'arrêté d'inscription des éléments constitutifs de l'orgue dignes d'être protégés au titre des monuments historiques.

Les membres du conseil d'administration s'interrogent sur les délais dans lesquels l'Etat prendra sa décision de protection et, compte tenu de la crise financière que traverse le pays, sur l'assurance, pour la commune, de pouvoir bénéficier des subventions escomptées du Ministère de la culture et de la Région Bretagne. En principe, l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'instrument garantit l'éligibilité aux aides financières telles que définies par l'Etat et la Région.

S'agissant de l'évaluation financière de la restauration, M. SEMENOUX éprouve des difficultés à limiter le coût à celui estimé, il y a quatre ans, par le facteur d'orgues Hervé CAILL.

II. Pardon du 15 Août

Jean-Jacques Le Floch indique que les règles de distanciation physique imposées pour éviter une éventuelle recrudescence du virus, rendent caduque l'organisation du repas champêtre.

Les membres du conseil d'administration estiment que le pardon fait désormais partie des manifestations associées au projet de restauration de l'orgue de Likès qui scandent l'année civile. C'est la raison pour laquelle, le pardon sera maintenu mais ne sera pas suivi d'un repas champêtre. A l'issue de la cérémonie religieuse, une information sera donnée sur l'état

d'avancement du projet et un vin d'honneur sera servi. Si la situation sanitaire s'avérait favorable, un repas au cours de l'hiver ou au début du printemps pourrait être organisé.

III. Remplacement de Dominique LE GUICHAOUA au sein du conseil d'administration

Jean-Jacques LE FLOCH indique que, le 3 Janvier 2020, Dominique Le GUICHAOUA a présenté sa démission du conseil d'administration, estimant qu'il n' y avait plus sa place dès lors que l'orgue avait quitté le Likès pour Plouhinec.

Jean-Jacques LE FLOCH propose son remplacement par Nicolas UHEL, originaire de PLOUHINEC, membre de l'association et organiste. Cette désignation par cooptation pour combler la vacance d'un siège devra cependant être entérinée, lors de la prochaine assemblée générale, ainsi que le prévoit l'article 7 des statuts de l'association.

La question de la représentation de la municipalité lors des séances du conseil d'administration se pose également depuis l'élection du nouveau conseil municipal le 15 mars 2020 et l'élection du maire et de ses adjoints le 25 mai 2020. Jean-Jacques LE FLOCH se mettra en rapport avec Sophie LE CHAT afin que la nouvelle adjointe à la culture, Sarah MONJAL, puisse siéger au conseil d'administration en qualité d'observatrice, conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Jean-Jacques LE FLOCH, rencontrera l'ancien maire de Plouhince, Adrien LE FORMAL, afin de discuter avec ce dernier du rôle qu'il pourrait jouer dans l'association. Il adressera un courrier de remerciement, pour son implication dans la réussite du projet, à Armande LEANNEC, ancienne adjointe à la culture.

Joseph LE FLOCH précise que le 25 Juin, le conseil municipal désignera ses délégués dans les associations locales.

IV. Projet « Délices et Orgue »

Yannick PUREN est invité à prendre la parole. Il s'est récemment entretenu avec Christian LE SQUER. Ce dernier ne s'estime pas en mesure d'organiser le repas gastronomique prévu le 9 Décembre 2020 à Rennes dans son restaurant « Le Paris-Brest », en raison des règles de distanciation physique exigées par la crise sanitaire. Il ne serait plus en mesure de recevoir, tout au plus, que 30 convives.

Quant à Olivier LATRY, dont personne n'ignore l'agenda particulièrement fourni de concerts non seulement en France mais à l'étranger avec dates fixées longtemps à l'avance, il semble difficile qu'il puisse différer sa prestation à la date prévue, soit le 9 décembre.

Dès lors, Yannick PUREN, Vincent MESLET et Joseph LE FLOCH estiment que l'opération peut être scindée : d'une part, le maintien du concert, le 9 décembre et le report du repas gastronomique à une date ultérieure que Christian LE SQUER jugerait opportune, repas auquel serait convié Olivier LATRY. Ce qui importe c'est que la notoriété des deux parrains et leurs carnets d'adresses jouent pleinement, tout au moins autant que la situation économique dégradée le permet.

Hubert FRANCOIS estime, pour sa part, que l'opération est un tout indissociable et que les règles de distanciation physique vaudront aussi pour le concert, ce qui réduira drastiquement le nombre potentiel d'auditeurs. De surcroît, Olivier LATRY n'est manifestement pas au courant du désistement de Christian LE SQUER pour le 9 décembre. Or, il est difficile d'imaginer que depuis la rencontre des deux parrains, des liens de soutiens mutuels ne se soient pas établis entre eux ; la notoriété de l'un bénéficiant à l'autre et réciproquement. Pourquoi donc se priver de poser la question à Olivier LATRY, et cela en toute concertation avec Christian LE SQUER, d'un report de l'opération, dans sa globalité, en 2021.

Les membres du conseil d'administration considèrent que cette dernière hypothèse est envisageable. Mais, si d'aventure, l'agenda d'Olivier LATRY ne permettait pas un report concerté et simultané du concert et du repas gastronomique en 2021, la dissociation du concert et du repas s'imposerait comme un pis-aller.

V. Dons enregistrés à la Fondation du patrimoine

Jean-Jacques LE FLOCH indique que la Fondation du patrimoine enregistre à ce jour 41 995 € de dons comprenant, récemment, un généreux chèque de 5000 € d'une plouhinécoise.

En outre, Adrien LE FORMAL, ancien maire, avait reçu en fin d'année 2019, l'assurance que le CIC abonderait à hauteur de 20 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 19 heures 05 et invite à prendre le verre de l'amitié.